



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 127029

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des citoyens qui ont la désagréable surprise de recevoir des procès-verbaux d'infractions au code de la route alors qu'ils n'en sont pas les auteurs. Il semble que la facilité avec laquelle il est possible de se procurer de fausses plaques d'immatriculation, par internet, contribue à la multiplication de ces désagréments qui obligent les victimes à rapporter la preuve de leur innocence alors qu'elles ont fait l'objet d'un détournement de leurs plaques d'immatriculation. Aussi, il lui demande de lui dresser un état de la situation ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à ces détournements de plaques d'immatriculation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127029

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 900

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)